



LIVRET D'ACCUEIL PATIENTS INTERNATIONAUX



Hôpital Paris
Saint-Joseph

GROUPE 
HOSPITALIER
 **PARIS**
SAINT ■ JOSEPH



SOMMAIRE

Mot du directeur	03
Notre histoire	04
Nos missions	06
Nos valeurs	07
Le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph	08
AVANT VOTRE HOSPITALISATION	10
INFORMATIONS PRATIQUES SUR VOTRE SÉJOUR.....	12
PRÉPAREZ VOTRE SORTIE.....	17
VOS DROITS ET RESPONSABILITÉ.....	19
MOYENS D'ACCÈS	23



MOT DU DIRECTEUR

Madame,

Mademoiselle, Monsieur,

Je vous souhaite la bienvenue à l'**HÔPITAL PARIS SAINT-JOSEPH** dont les équipes vont vous accueillir pendant la durée de votre séjour.

Nous vous remercions d'avoir choisi l'Hôpital Paris Saint-Joseph pour la réalisation de vos soins.

Notre groupe associe les compétences pour vous garantir des **soins d'excellence** dans un environnement **de qualité** avec une **exigence d'accueil et d'attention** sans cesse renouvelée !

Nous avons à cœur de faciliter votre séjour à l'hôpital et mettons toutes nos **compétences** en œuvre pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Ce livret d'accueil est conçu pour vous **guider** dans les démarches à accomplir et pour vous **aider** dans les aspects pratiques liés à votre hospitalisation.

Nos équipes sont à votre disposition pour tout complément d'information.

L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous souhaiter un prompt rétablissement.

Je vous remercie de votre confiance.

Jean-Patrick Lajonchère
Directeur Général

NOTRE HISTOIRE

L'histoire de l'Hôpital Paris Saint-Joseph est jalonnée de gestes de générosité, d'intérêt des malades, d'écoute de l'autre. **Fondé en 1878** à l'initiative de Monseigneur d'Hulst et d'un groupe de familles catholiques, le « petit hôpital » ouvre ses portes le 14 septembre 1884 avec 26 lits, un médecin, un chirurgien, et 8 religieuses de l'ordre de Saint-Vincent de Paul.

Jusqu'en 1914, les dons des bienfaiteurs permettent d'ouvrir de nouveaux lits, de construire de nouveaux pavillons, d'acquérir des terrains et de diversifier les spécialités médicales et chirurgicales.

En 1919, l'hôpital est reconnu comme établissement d'utilité publique. Il choisit, en 1976, de participer au service public hospitalier.

En 1977, par décret, l'hôpital acquiert le statut de fondation.

En 2006 est créé le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, issu de la fusion de trois hôpitaux du sud parisien qui sont Saint-Joseph, Notre Dame de Bon Secours et Saint-Michel fondés respectivement en 1887 et 1888.

Au 1er janvier 2020, la fusion entre l'Association Marie Lannelongue et la Fondation hôpital Saint-Joseph crée le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph présent sur deux sites : sur le site de Paris 14, l'Hôpital Paris Saint-Joseph et sur le site du Plessis-Robinson, l'Hôpital Marie-Lannelongue.

Au Conseil d'Administration de la Fondation hôpital Saint-Joseph, siègent toujours un représentant de l'archevêque de Paris, une sœur représentant les congrégations d'origine et un représentant des familles fondatrices.



NOS MISSIONS

SOIGNER

Nous sommes au service du mieux-être de tous les patients, sans discrimination, en apportant des soins d'excellence.

ACCOMPAGNER

En lien avec les autres acteurs de soins, nous accompagnons tous les patients, y compris les plus démunis, tout au long de leur parcours médical et médico-social.

INNOVER

Notre implication dans la recherche et notre capacité à intégrer l'innovation nous tendent l'amélioration continue des soins prodigués.

FORMER

Nous assurons la formation des professionnels de santé par l'enseignement, la transmission des savoirs et le transfert de l'expérience de nos équipes.

- ▮ L'hôpital est administré par la **Fondation hôpital Saint-Joseph**. Hôpital privé à but non lucratif, Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), pratiquant des **tarifs conventionnés sans dépassement d'honoraires**.
- ▮ La Fondation hôpital Saint-Joseph poursuit l'œuvre entreprise par les fondateurs de l'hôpital dans le même esprit de dévouement évangélique, de respect des consciences et de la morale catholique, avec le souci de répondre, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, aux exigences de la déontologie médicale.

NOS VALEURS

- ▶ Nous sommes profondément attachés aux valeurs **d'accueil, d'éthique, de professionnalisme et d'esprit d'équipe** portées par l'ensemble de notre personnel soignant.
- ▶ L'hôpital Paris Saint-Joseph **accueille** chaque personne sans discrimination. Le respect du patient, la chaleur humaine et l'écoute font partie intégrante de l'acte médical. Notre personnel soignant se met chaque jour au service des patients dans un climat propice à la reconnaissance et l'estime mutuelle.
- ▶ **L'éthique** est au cœur de notre métier. Toutes les décisions concernant les patients s'effectuent dans le respect des principes d'intégrité, de transparence, de déontologie et des choix du patient. Nous assurons une gestion transparente des personnels et reconnaissons les compétences de chacun en communiquant de façon ouverte dans un climat de confiance.
- ▶ L'excellence des soins prodigués aux patients est réalisée grâce au **professionnalisme** et à **l'esprit d'équipe** dont fait preuve l'ensemble de notre personnel soignant. Il est impératif que notre personnel soit responsable en toute circonstance et dans chacune de ses fonctions. Nous avons développé un esprit collaboratif qui favorise le partage d'expérience et permet de constituer, pour chaque problème à traiter, une équipe appropriée, réactive et efficace.



L'HÔPITAL PARIS SAINT-JOSEPH

L'hôpital propose aux patients **une offre de soins de proximité et de grande technicité** qui permet la prise en charge optimale de leur pathologie **avec le souci de l'accompagnement humain** dans toutes ses composantes.

Les spécialités médicales et chirurgicales sont regroupées en pôles d'activité cliniques ou médico-techniques. Ces pôles associent des disciplines médicales et chirurgicales complémentaires pour offrir l'ensemble des alternatives thérapeutiques disponibles aux patients.

LES ACTIVITÉS MÉDICALES ET CHIRURGICALES

- Cardiologie et soins intensifs
- Chirurgie digestive
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et implantologie
- Chirurgie orthopédique et traumatologie
- Chirurgie urologique
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie reconstructrice, plastique et esthétique
- Dermatologie
- Diabétologie, endocrinologie et nutrition
- Gastro-entérologie
- Gynécologie
- Médecine interne
- Médecine vasculaire
- Néonatalogie
- Neurologie
- Neuro-vasculaire et USINV
- Obstétrique
- Oncologie
- Oncologie thoracique
- Ophtalmologie
- Oto-rhino laryngologie
- Pneumologie - allergologie
- Proctologie
- Rhumatologie
- Réanimation

LES PLATEAUX MÉDICO-TECHNIQUES

- 19 salles d'opération - 1 salle hybride
- 4 salles d'endoscopie
- 4 salles d'imagerie et de cardiologie interventionnelle
- 9 salles d'accouchements et 2 salles de césariennes
- 1 robot chirurgical
- Imagerie médicale (3 IRM, 3 scanners, 1 EOS) et 5 salles de radiologie
- 1 Laboratoire de microbiologie et 1 plateforme de dosage des médicaments
- 1 Laboratoire de biologie médicale et d'anatomopathologie
- 1 Unité de Chirurgie Ambulatoire

687 lits

dont 100 places en hôpital de jour

Service des urgences **24h / 24**

QUALITE ET CERTIFICATIONS

Nous veillons à améliorer en permanence le service que vous rendons.

La qualité de votre séjour est liée à la qualité et à la sécurité des soins.

L'Hôpital Paris Saint-Joseph est le premier établissement de santé sur Paris à obtenir la **certification V2014 par la Haute Autorité de Santé avec un niveau A**, soit le meilleur niveau.

L'Hôpital Paris Saint-Joseph participe au recueil des indicateurs qualité sécurité nationaux, les résultats sont à votre disposition sur notre site internet et dans le hall d'accueil de l'hôpital.

L'Hôpital Paris Saint-Joseph a été désigné **l'un des 100 meilleurs hôpitaux au monde en 2020** par le magazine américain Newsweek, et le meilleur hôpital à but non-lucratif au niveau national.



AVANT VOTRE HOSPITALISATION

CELLULE INTERNATIONALE

La cellule internationale de l'Hôpital Paris Saint-Joseph vous accompagne tout au long de votre parcours de soin.

Opérationnelle depuis 2012 et multilingue, elle est le point d'entrée unique assurant la coordination des patients internationaux.

Située en porte D du bâtiment Losserand (189 rue Raymond Losserand), au 2e étage, la cellule internationale est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Contacts :

- Dina GARITO-KARAM - Tél : +33 | 44 12 78 81 - internationalpatient@ghpsj.fr
- Marguerite GERAUD - Tél : +33 | 44 12 84 77 - internationalpatient@ghpsj.fr

N'hésitez pas à contacter la cellule internationale, en cas de besoin d'un service d'interprétariat ou d'une demande de traduction de votre compte-rendu médical en anglais. La cellule Internationale reste à votre disposition.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Avant de donner votre consentement aux soins, vous bénéficierez **d'informations loyales, claires** et adaptées à votre degré de compréhension de la part des équipes soignantes et médicales.

Donner votre consentement éclairé implique que vous soyez **libre de toute pression ou contrainte**, et de connaître les **alternatives thérapeutiques envisageables**, c'est-à-dire les autres moyens de traiter votre/vos problème(s) de santé rencontré(s) avec leurs avantages et leurs inconvénient.

C'est sur la base de cet échange que vous pourrez accepter ou refuser ce que préconisent les professionnels de santé. Ces derniers devront obligatoirement **respecter la volonté du patient**.

Le recueil de votre consentement éclairé s'effectue par le biais d'un **formulaire de consentement écrit à signer**.

PERSONNE À PRÉVENIR ET PERSONNE DE CONFIANCE

La personne à prévenir est une personne identifiée sur le dossier de soins en début d'hospitalisation pour le cas où une aggravation se produirait en cours d'hospitalisation.

La personne de confiance (Art. L. 1111-6 du code de santé publique)

Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider à prendre les décisions qui vous concernent. Cette personne de confiance peut ou non être la personne à prévenir. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.



INFORMATIONS PRATIQUES SUR VOTRE SÉJOUR

IDENTIFICATION DU PERSONNEL

Le médecin chef de service et le cadre de santé sont responsables de l'équipe soignante. **Des badges de couleurs différentes permettent d'identifier vos interlocuteurs.**

- ▶ **Rouge** : chef de service, médecin, interne, radiologue, biologiste, pharmacien.



- ▶ **Bleu** : cadre infirmier, infirmier.



- ▶ **Jaune** : assistante médicale, aide-soignant, agent hospitalier, brancardier, assistante sociale, diététicienne, kinésithérapeute, intendant, personnel administratif, technique



EFFETS PERSONNELS

Prévoyez pour votre séjour un nécessaire de toilette, serviettes et du linge personnel. Leur entretien est à votre charge.

Vous aurez besoin d'un **moyen de paiement** pour régler les prestations de services dont vous aurez bénéficié pendant votre séjour et un reste à charge éventuel.

MÉDICAMENTS - PROTHÈSES

Si vous suivez un traitement médicamenteux, **vous devez remettre les ordonnances et les médicaments à l'infirmière à votre arrivée.**

L'hôpital fournira les médicaments nécessaires pendant votre hospitalisation.

Si vous êtes porteur de prothèses (oculaires, auditives, dentaires...), **signalez-le au personnel.** Une boîte bleue vous sera remise pour y mettre vos prothèses dentaires. **Dans tous les cas, vos prothèses restent sous votre entière responsabilité.**

OBJETS DE VALEUR

- ▶ Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur.
- ▶ L'hôpital n'est pas responsable des pertes et vols commis dans les chambres de vos objets personnels (téléphone, tablette, ordinateur...)
- ▶ **Un coffre individuel** est à votre disposition dans votre chambre. **Son utilisation reste sous votre responsabilité.**
- ▶ **Un coffre central** est disponible pour y déposer les objets de valeur de petite dimension. Il vous sera remis alors une fiche de dépôt (loi du 6 juillet 1992). **Seule cette modalité de dépôt engage la responsabilité de l'hôpital.**
- ▶ Pour récupérer vos objets de valeur déposés au coffre central, adressez-vous au cadre du service.

PRESTATIONS ET SERVICES

Repas

Les repas vous seront servis en fonction de votre régime et préférences alimentaires. (hallal, casher, végétarien). Vous pouvez, si vous le souhaitez, rencontrer la diététicienne du service.

La consommation d'aliments autres que ceux fournis par l'hôpital est fortement déconseillée et reste sous votre entière responsabilité.

Chaines TV

Une télévision diffusant des **chaînes françaises et internationales** est à votre disposition dans votre chambre.

Connexion wi-fi et téléphone

Votre chambre est équipée d'un téléphone qui vous permettra notamment de joindre la cellule internationale.

Un accès Wi-Fi est assuré, le réseau des patients étant intitulé « **wifi-cite** ».

Prestation premium

Une prestation premium incluant notamment une trousse de toilette, une serviette, un peignoir, la livraison de la presse en chambre et des repas améliorés sous forme de plateau traiteur vous est proposée. Tarifs disponibles auprès de la cellule internationale.

Forfait accompagnant premium

Un forfait accompagnant premium est également accessible. Il comprend un lit accompagnant classique et la pension complète (3 repas). Tarifs disponibles auprès de la cellule internationale.

VISITES

Les visites sont **autorisées de 13h30 à 20h00**. **En réanimation** les visites sont autorisées **24h/24**. **Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis** dans les services d'hospitalisation.

CULTES

A l'Hôpital Paris Saint-Joseph les patients sont accompagnés aussi dans leur démarche spirituelle. Dans ce but, nous mettons à disposition des patients et de leur famille, les moyens de vivre leur Foi. Nous souhaitons offrir un environnement qui soutienne la démarche spirituelle de chacun.

L'aumônerie Catholique

Les aumôniers sont présents quotidiennement dans l'hôpital. A votre demande, ils se rendent dans votre chambre.

Contactez : 01 44 12 33 21 ou depuis une chambre de l'hôpital : 33 21

Les ministres du culte des différentes confessions peuvent rendre visite aux patients qui le désirent.

Pour toute demande, contactez :

- ▶ Pasteur protestant : 06 10 75 82 94
- ▶ Consistoire juif : 06 27 81 98 92
- ▶ Institut musulman de la grande mosquée de Paris : 01 45 35 97 33

A tout moment, l'aumônerie sera le relai de ces correspondants.

CONCIERGERIE MEDICALE

A votre demande, la cellule internationale peut vous mettre en relation avec un réseau de partenaires pour l'organisation de votre logement (hôtel ou appartement), ainsi que pour vos déplacements (taxis, ambulances).

PRINCIPALES RÈGLES A RESPECTER

Nous vous invitons à respecter des actions qui visent à garantir l'hygiène, le respect mutuel et la qualité de vie en commun.

INTERDICTIONS

- ▶ **Il est interdit de fumer** dans l'enceinte de l'hôpital. Cette interdiction s'applique également aux galeries extérieures et aux jardins. Des zones fumeurs existent, renseignez-vous auprès du personnel .
- ▶ **La consommation d'alcool et de drogue** au sein de l'hôpital est formellement interdite et donnera lieu à l'exclusion de l'établissement.

La prise d'images (photo ou vidéo) à l'insu de personnes (patients, soignants, accompagnants) est strictement interdite

RECOMMANDATIONS

- ▶ **Il faut se frictionner les mains, en entrant et en sortant de la chambre**, en utilisant la solution hydro-alcoolique (distributeur fixé à l'entrée de la chambre).
- ▶ **Il vous est demandé d'user avec discrétion** des appareils de radio, de télévision, des téléphones portables, de limiter les communications tard dans la nuit et de respecter les heures de visite.
- ▶ Il faut prévenir un soignant lorsque vous quittez votre chambre.
- ▶ En cas de dégradations matérielles, d'agressions physiques ou verbales envers le personnel de l'établissement, la direction pourrait entamer des poursuites et les équipes médicales pourraient décider de la rupture du contrat de soin.
- ▶ **Poste sécurité incendie : 589.**
- ▶ **Il ne faut pas apporter de fleurs.**
- ▶ **La présence d'animaux** au sein de l'hôpital n'est pas autorisée.

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE

SORTIE MEDICALE

Le médecin de votre unité d'hospitalisation décide du jour de votre sortie.

- ▶ Sur décision médicale, vous pourrez rentrer à votre domicile ou être transféré vers une structure adaptée.
- ▶ L'assistante médicale du service, en lien avec l'équipe médicale, peut vous accompagner dans ces orientations et vous informera des démarches spécifiques.
- ▶ **L'équipe médicale et soignante vous remettra votre dossier de sortie** contenant les ordonnances, et autres documents médicaux nécessaires à la continuité de vos soins après hospitalisation.
- ▶ Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous devrez signer un « refus de soin » précisant que vous avez conscience des conséquences de votre choix et êtes prêt à les assumer.

SORTIE ADMINISTRATIVE

- ▶ Votre sortie doit se préparer dès l'admission voire avant votre séjour afin que votre dossier soit complet.
- ▶ **Un refus de sortie vous expose à des frais d'hospitalisation supplémentaires.**
- ▶ Pour la sortie d'un mineur, le titulaire de l'autorité parentale doit être présent.
- ▶ Votre sortie se fera de préférence en fin de matinée.

En cas d'hospitalisation non programmée ou de modification de votre devis, la régularisation vous sera demandée (garantie de paiement de votre organisme payeur ou paiement intégral).

Avant de sortir, veillez à récupérer vos effets personnels, en particulier vos dépôts et objets de valeur au coffre central adressez-vous au cadre du service.

Avant de quitter l'hôpital :

- ▶ Du lundi au vendredi, une assistante médicale passe dans votre chambre, afin de finaliser votre dossier et d'encaisser les frais restants à votre charge.
- ▶ Le weekend et jours fériés, il est impératif de se rendre aux permanences d'admissions et de sortie : porte 2 niveau G pour faire votre sortie.
Samedi de 8h à 17h, dimanche et jours fériés de 9h à 16h30.



VOS DROITS ET RESPONSABILITÉS

L'information médicale est une priorité de la Commission Médicale de l'Établissement. Les médecins s'engagent à informer les patients de leur état de santé de la façon la plus exhaustive possible ainsi que des risques fréquents ou graves normalement prévisibles en cas d'intervention chirurgicale ou d'acte à risque pratiqué.

Droit d'accès au dossier médical
(Art. L.1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de santé publique)

Un dossier médical concernant les soins qui vous sont dispensés est constitué au sein de l'établissement. Ce dossier comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible après votre hospitalisation d'obtenir une copie de votre dossier médical, en envoyant une demande écrite et signée, accompagnée de votre pièce d'identité au service des relations patients ou à la direction générale. La communication de votre dossier vous sera transmise sous huit jours si votre

dossier date de moins de cinq ans.

Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

- ▶ Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite mais il est nécessaire d'organiser ce rendez-vous avec l'équipe médicale concernée.
- ▶ Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge.

La confidentialité des informations vous concernant et le secret professionnel s'imposent aux professionnels de santé. Le secret médical est respecté dans l'intérêt de chaque patient. Il s'impose à tous les médecins sauf dans le cadre exceptionnel des maltraitances à la personne. Aucune information médicale ne peut être donnée par téléphone.

Les directives anticipées (Art. L. 1111-11 du code de la santé publique)
Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Vos observations, propositions ou réclamations, et Commission de Des Usagers (CDU). (Art. R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)
Si vous le souhaitez, vous pouvez formuler des propositions à propos de votre prise en charge, auprès du cadre infirmier, du chef de service ou du directeur général de l'établissement (185 rue Raymond Losserand 75014 Paris).

Le directeur général veillera à ce que vos observations soient traitées selon

les modalités prescrites par le code de la santé publique. (Art. R. 1112-91 à R. 1112-94 CSP)

Le (ou les) médiateur(s) médicaux et/ou le chargé des relations patients pourront vous recevoir sur rendez-vous vous et votre famille.

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et à vous aider dans vos démarches.

Il existe à l'HPSJ une sous-Commission de Relations avec les Usagers Médicale, constituée d'un collège de médecins de tous services et spécialités.

Les noms et coordonnées des représentants des usagers sont affichés dans les services d'hospitalisation, de consultation et à l'accueil de l'hôpital.

Vous pouvez les contacter par voie postale : 185 rue Raymond Losserand
75674 Paris cedex 14

ou par mail

75representants.usagersStJo@gmail.com

INFORMATION SUR LES BIOSIMILAIRES

Dans le cadre de votre prise en charge thérapeutique, votre médecin peut être amené à vous prescrire un médicament biosimilaire. Il s'agit d'un médicament biologique hautement similaire à un médicament biologique dit « de référence » : partage les mêmes caractéristiques de qualité, sécurité et efficacité. L'utilisation de ce médicament, prescrit de façon éclairée, est le fruit d'une réflexion collective et institutionnelle, visant à vous proposer le meilleur traitement possible dans le respect des contraintes économiques et réglementaires.

PRÉLÈVEMENT BIOLOGIQUES ET RECHERCHE

Au cours de votre hospitalisation, des prélèvements sanguins, biopsiques, voire une exérèse chirurgicale pourront être effectués. Ces prélèvements sont nécessaires pour établir un diagnostic et adapter votre traitement. Ils seront conservés pour des adaptations éventuelles de traitement. Une information préalable vous sera délivrée par un membre de l'équipe médicale. Selon le type de recherche, votre non-opposition ou votre consentement écrit seront recueillis.

Aucune étude génétique ne sera réalisée sans votre consentement écrit.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de votre prise en charge, le professionnel de santé ou l'établissement de santé gère votre dossier médical comportant des données à caractère personnel. Votre dossier est informatisé, les informations enregistrées sont réservées à l'usage du ou des services concernés et ne peuvent être accessibles qu'aux personnels tenus au secret professionnel. Le professionnel de santé ou l'établissement de santé utilise notamment MSSanté, le système de Messagerie Sécurisée de Santé, Terr-eSanté la plateforme de partage et de services proposée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, pour échanger de façon sécurisée des données à caractère personnel vous concernant - dont les données de santé - avec d'autres professionnels de santé dûment habilités, intervenant dans votre prise en charge.

Votre dossier médical et votre dossier administratif de prise en charge constituent pour chacun d'eux un traitement de données à caractère personnel, dont le responsable est La Fondation Hôpital Saint-Joseph.

Le traitement des données figurant dans votre dossier médical a pour finalité la médecine préventive, les diagnostics médicaux et l'administration de soins ou de traitements vous concernant. Le traitement des données figurant dans votre dossier de prise en charge administrative a pour finalité la prise en charge des soins et prestations par l'assurance maladie et par les assurances complémentaires.

Les données traitées sont les données concernant votre état de santé et celles strictement nécessaires à votre prise en charge administrative et médicale. Les destinataires des données sont les personnels de santé habilités à accéder à votre dossier médical. Les données de votre dossier médical sont conservées

en base active pendant cinq ans à compter de votre dernière visite puis font l'objet d'un archivage sécurisé suivant une durée fixée par la loi. Vos données administratives sont également conservées suivant la durée légale.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, que vous pouvez exercer :

- ▶ par voie électronique : dpo@ghpsj.fr
- ▶ par courrier postal : Fondation Hôpital Paris Saint-Joseph, Délégué à la Protection des Données - 185 rue Raymond Losserand - 75674 Paris cedex 14

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en écrivant au : 3 place Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07

par téléphone au 01 53 73 22 22 ou sur le site de la Commission : www.cnil.fr



MOYENS D'ACCÈS

- ▶ Métro ligne 13 : stations Plaisance - Porte de Vanves
- ▶ Tramway (T3) - arrêt Porte de Vanves
- ▶ Bus 59 : Hôpital Saint-Joseph
- ▶ Bus 62 : arrêt Plaisance - Hôpital Saint-Joseph
- ▶ Bus 191 : arrêt Porte de Vanves
- ▶ Parking public payant : 189, rue Raymond Losserand - Paris 14ème

Standard : + 33 1 44 12 33 33

185, rue Raymond Losserand - 75674 Paris cedex 14



**Vous avez parfois besoin
de notre hôpital**



**Aujourd'hui, c'est votre
hôpital qui a besoin de vous.**

Géré par une Fondation à but non lucratif,

L'Hôpital Paris Saint-Joseph

a besoin de vos dons

**pour continuer à offrir à ses patients le meilleur de la médecine
et un accueil de qualité**

**Vous pouvez faire un don en ligne sur www.dons.hpsj.fr
ou en utilisant le bulletin joint.**



Hôpital Paris
Saint-Joseph

GROUPE 
HOSPITALIER
 **PARIS**
SAINT-JOSEPH

Hôpital Paris Saint-Joseph
185 rue Raymond Losserand - 75674 Paris cedex 14
Standard : 01 44 12 33 33 - www.hpsj.fr